

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 030-213000284-20240710-2024_07_14-AR



Département du GARD
Arrondissement de NÎMES
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Musées
Domaine Culture

DÉCISION MUNICIPALE n° 2024-07-14

Objet : Acceptation de don pour le Musée Albert-André

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu le code du patrimoine,
Vu la délibération du conseil municipal n°2020-07-022-a du 03 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, notamment l'alinéa 9,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Scientifique d'acquisition des Musées de France en date du 11 juin 2024,

Considérant que Monsieur Luc GUERRIN souhaite donner le dessin intitulé *Homme couché au chapeau* de Bernard LORJOU réalisé dans une technique mixte à la gouache, craie et crayon sur papier de sa collection personnelle afin d'enrichir celle du musée Albert-André,

Considérant le bon état général de l'œuvre proposée en don, l'intérêt du sujet représenté par rapport aux collections du musée Albert-André, sa qualité artistique et sa valeur historique,

Considérant que ce don est l'opportunité de faire entrer une nouvelle œuvre de l'artiste Bernard LORJOU dans les collections bagnolaises, de promouvoir son art auprès du public et de le transmettre aux générations futures,

DÉCIDE

- d'accepter le don sans conditions de Monsieur Luc GUERRIN, d'affecter l'œuvre donnée aux collections du musée Albert-André et d'autoriser son inscription à l'inventaire réglementaire, lui permettant ainsi d'intégrer de manière permanente les collections de ce musée.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,



Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET